travail à la main (*spoulinage*) à l'instar des Orientaux, mais les frais étaient trop grands. On modifia le métier Jacquart pour l'appliquer à cette fabrication, et MM. Eck, Hébert père, Gaussen oncle, Bosche, Duché, etc., firent ainsi progresser l'industrie. MM. Voisin, Hébert fils, Favart et autres cherchèrent à faire le spoulinage par des procédés mécaniques, et ces essais sont encore en ce moment l'objet de nouvelles recherches.

Malgré toutes ces tentatives, les châles français, dont le prix est quelque fois très élevé, n'ont pas atteint toutes les qualités du modèle. Le nombre des couleurs dont on peut disposer est, au maximun, de sept; les procédés mécaniques entraînent une certaine uniformité et un effet de lumière identique pour toutes les nuances; enfin, l'emploi de fils simples, qui sont ultérieurement aplatis par les apprêts en usage, produit une absence remarquable de relief dans les sortes de hachures qui forment la surface de l'étoffe, tandis que le tissu indien est exécuté avec des fils ronds et un nombre de tons sans limite, d'ou résultent la vivacité, l'harmonie, la douceur des nuances et le grain particulier qui manquent aux produits de notre industrie.

MM. Tresca, Thorel et Ratieuville seraient parvenus à donner à leurs châles un aspect assez complétement semblable à celui des châles de l'Inde pour qu'il soit difficicile de se prononcer sur leur origine si on ne le regarde pas de très près et surtout à l'envers; l'infériorité, aux points de vue que nous avons dits, est d'ailleurs compensée largement par la modicité du prix, qui n'est guère que le dixième de celui d'un châle de l'Inde.

Pour obtenir ce résultat, les inventeurs ont abandonné certains perfectionnements apportés avant eux dans la fabrication et substitué, par exemple, le papier ordinaire au papier dit *briqueté*, dont on se sert pour la mise en carte du dessin dé certains tissus façonnés. Ils peuvent ainsi faire disparaître l'uniformité des hachures du tissu et les tons du dessin. Pour obtenir le relief du grain, ainsi que le toucher et apparence du châle de l'Inde, ils se servent de fils formés par le retordage de deux ou trois fils simples, et ils ont modifié le système des *apprêts*. Dans cette dernière opération, au lieu de l'action énergique de la presse hydraulique, qui aplatit le grain, ils produisent une pression de roulement sur l'envers du chale qui repose, par l'endroit, sur une toile sèche tendue sur une table en fonte polie, chauffe à l'intérieur.

La reduction du prix est telle que les châles longs obtenus par ce procédés reviennent à une somme comprise entre 70 et 150 francs. Des châles français ont été exposés à la réunion de la Société d'encouragement, parmi des châles indiens, et l'aspect en diffère si peu, qu'il était impossible de distinguer les uns des autres.

P. KUNTZ.

VARIÉTÉS

LE DEUXIÈME RÉSEAU

(suite)

Une des grandes objections dirigées contre le second grand réseau, c'est qu'il pourrait nuire aux grandes compagnies, et par contre à l'Etat qui les garantit.

Eh bien ! rien de moins établi. Il n'est pas plus logique de soutenir que ces lignes, appelées à desservir des intérêts négligés par les anciens réseaux, puissent porter préjudice à ceux-ci, qu'il n'était logique, jadis, à l'époque de leur création, de soutenir que les routes et les canaux allaient être ruinés par la création des voies ferrées. Le développement des chemins de fer crée des sources de trafic là ou il n'en existait pas, et chacun peut se faire sa place au soleil, sans pour cela nuire à son voisin.

En Belgique, par exemple, le réseau de l'Etat faisait en 1860, alors qu'il n'avait pas de concurrent une recette kilométrique moyenne de 35,000 fr. La constitution des réseaux du Grand Central et de la Société générale d'exploitation ne paraît pas avoir ralenti la progression de la recette, laquelle dépassait, dès 1870, la somme de 50,000 francs.

Autre objection : Mais, disent certains critiques, le nouveau système ne peut-il devenir un danger en temps de guerre ? Evidemment, les chemins de fer sont, pendant une campagne, de puissants engins, mais c'est précisément pour cette raison, que nous devons en posséder, comme nous possédons des fusils et des canons qui sont, eux aussi, des instruments redoutables.

Si, sous prétexte que l'ennemi peut s'emparer de nos voies ferrées et les utiliser, nous décidions d'abandonner les chemins de fer, il ne serait pas moins logique de renoncer à nos chassepots, car une expérience douloureuse nous a appris que l'ennemi pouvait les prendre et en bénéficier. Mais c'est justement parce que les chemins de fer sont de puissants auxiliaires que tous nos voisins développent à l'envi les voies ferrées sur leur territoire. Voyagez en Allemagne et vous verrez avec quel art et quel soin ce pays serre les mailles de son réseau, entrecroise ses lignes, de façon à pouvoir, de vingt points différents, amener ses régiments à tel point désigné. Ce sont les voies ferrées qui facilitent la mobilisation des troupes et assurent la rapidité de leur concentration. Le transfert des régiments par les chemins de fer, en permettant à nos adversaires de lancer des troupes fraîches sur un point donné, a plus contribué aux premiers succès de la Prusse que les évolutions les plus habiles sur le champ de bataille. Et combien de fois, hélas ! nos officiers supérieurs n'ont-ils point regretté de n'avoir pas à leur disposition les mêmes moyens de transport. Soyez-en certain; nos généraux ne seront pas les derniers à féliciter le groupe financier qui aura construit des voies à l'aide desquelles le ministre de la guerre pourra puiser un soldat dans chaque foyer pour le diriger en quelques heures vers son corps d'armée.

En somme, en quoi consiste le système dont on fait tant de bruit ? Il consiste à chercher à grouper au profit des intéressés comme au profit du public, l'exploitation d'un certain nombre de lignes dont la concession appartient à diverses compagnies, ou, pour le dire en deux mots, d'établir entre elles l'*unité* et l'*uniformité* du service. Le groupe financier qui entreprend cette œuvre a déjà donné des preuves de l'intelligence avec laquelle il construit les lignes.

Dans la séance du 20 février 1875 de la commission extra-parlementaire des chemins de fer, M. Brame, député du Nord, rappela qu'en 1868, le gouvernement proposa au corps législatif de concéder à la compagnie du Nord 47 kilom. de chemins dans le Nord, moyennant une subvention s'élevant en capital et en garantie d'intérêt à 350,000 fr. par kilomètre. Effrayes des sacrifices énormes qu'on demandait à l'Etat, MM. Brame et Plichon s'opposèrent à l'adoption du projet de loi et s'adressèrent à la compagnie dirigée par le groupe financier dont il est question. Cette compagnie accepta sans hésiter les propositions qui lui étaient faites, et construisit moyennant 150,000 fr. par kilom. (matériel compris) non pas les 47 kilom. seulement, mais plusieurs centaines de kilom. avec une garantie de 5 0/0 sur ce capital maximum.

Et maintenant, pour exécuter le deuxième grand réseau que faut-il ? Il faut à l'entreprise industrielle unir l'instrument de crédit.

C'est ce que les promoteurs du nouveau système font fait. Au lieu de s'occuper, comme tant d'autres, d'emprunts turcs, péruviens et espagnols, ils ont songé tout de suite à reconstituer un grand établissement français, le crédit mobilier. 230,000 actions ont été émises avec la garantie d'un revenu de 6 0/0 minimum de ce capital versé, et nous pouvons annoncer aujourd'hui que, malgré les entraves apportées, la souscription a été couverte. On ajoute, du reste, que M. Clapier se propose de demander, au commencement de la prochaine session des explications sur les inexplicables entraves contre une œuvre qui intéresse l'avenir commercial et nous dirons même politique de la France.

Nouvelles du soir

On écrit de Paris, 8 mai 1875 :

« Un certain nombre de députés ont l'intention de demander à l'Assemblée de vouloir bien fixer à un ordre du jour prochain la troisième délibération de la loi relative à l'organisation municipale.

» On annonce que le projet de traité entre l'Etat et la Banque de France, modifiant la convention du 28 mars 1873, a été signé hier par M. le ministre des finances et M. le gouverneur de la Banque de France.

» La nouvelle convention diminue le chiffre des sommes à rembourser à la Banque en 1876 et augmente d'un chiffre égal le total de celles que l'Etat doit lui payer en 1877.

» Petite bourse du soir 101,55. »

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

Bruxelles, 7 mai. — *Chambre des représentants.* — La discussion sur la communication des pièces relatives à la question prusso-belge continue. — M. Frère Orban, approuve la conduite et le langage du gouvernement. Il constate que les craintes conçues au sujet de l'indépendance de la Belgique, de ses institutions et de la liberté de la presse ont disparu. L'orateur ajoute que la situation du ministère est délicate et difficile. C'est le parti ministériel qui, à l'intérieur, met le pays sur la pente le la guerre civile, et, à l'extérieur, trouble les rapports de la Belgique avec l'étranger. M. Frère Orban blâme énergiquement les attaques de la presse catholique et les mandements des évêques contre le libéralisme.

Après avoir donné lecture de divers articles de journaux et de divers passages de certains mandements épiscopaux, l'orateur dit que le cabinet doit séparer sa situation de celle de son parti. Dans une certaine occasion, le gouvernement a déclaré que les paroles adressées au Pape émanaient d'une infime minorité de catholiques belges; mais a-t-il rempli sa mission envers l'Allemagne ? Dans l'affaire Duchesne, le gouvernement pouvait agir sans crainte d'être accusé d'aplatissement devant la force triomphale. La presse libérale le protégeait contre les journaux de son parti.

M. Frère-Orban approuve le gouvernement d'avoir pris l'engagement d'examiner les modifications à apporter à la législation belge, dans le cas où l'Allemagne et les autres puissances modifieraient la leur. Il dit que la Belgique a, plus que jamais, besoin de vivre en bonnes relations avec les puissances garantes, surtout avec celles qui sont ses voisines La neutralité, ajoute l'orateur, n'est pas une forteresse où on puisse se renfermer pour se soustraire à ses obligations. Le hasard a amené nos adversaires au pouvoir; nous les voyons suivre notre exemple.

M. Thonissen, membre de la droite, dit que le peuple belge est celui qui, depuis quarante ans, a le mieux rempli ses devoirs au point de vue du droit international. Il rappelle les diverses modifications introduites dans la législation belge, afin de la rendre suffisante pour satisfaire aux obligations internationales.

Le ministre de la justice défend son département contre le reproche d'être resté inactif dans l'affaire Duchesne. Dès le début de cette affaire, les agents belges ont prêté leur concours aux agents allemands et ils ont mérité les éloges de la législation allemande. L'instruction de l'affaire n'est pas terminée.

La séance est levée.

AFFAIRES D'ESPAGNE

Bayonne, 7 mai, soir. On dément ici la nouvelle télégraphique de Madrid, que Cabrera aurait refusé les grades, les titres et les décorations que le roi don Alphonse lui a octroyés.

Madrid, 7 Mai. — La ville de Bilbao a envoyé une épée d'honneur au maréchal Serrano en souvenir de l'anniversaire de sa délivrance.

Les carlistes sont entrés à Grans et dans la Vallée de Benasque (Province de Huesca) Ils ont exigé de fortes contributions et emmené cinquante ôtages.

Madrid, 7 mai. — Contrairement à la nouvelle donnée hier, le navire de la *Ville de Paris*, qui a fait naufrage sur la côte d'Oliva, n'a pas été sauvé. Ce navire a sombré environ vingt minutes après sa collision avec le *Diadem*.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Risano, 6 mai. — L'empereur est arrivé dans la soirée venant de Buda.

Les troupes de Monténégro, campées près de Miraz, se composent de 4 bataillons et d'une batterie commandées par un sénateur Monténégrin. Elles ont salué l'empereur d'Autriche, qui les a passées en revue et a félicité leur commandant.

LA GUERRE D'ATCHIN

La Haye, 7 mai, soir. On mande d'Atchin en date du 30 avril:

« Les troupes Hollandaises ont pris les fortifications de l'ennemi à Lohong, entre Mandarsapoeti et Longbatta.

» Sœngeiraya, sur la côte est, s'est soumis. »

UN CONFLIT EN CHINE

Shanghaï, 7 mai, soir. La chapelle méthodiste américaine de Quikraug a été détruite par la populace. Les autorités chinoises ont offert une réparation pour cet outrage :

DERNIÈRE HEURE

Vienne, 8 mai, soir.

La *Nouvelle Presse libre* démontre que la Prusse n'a aucun motif de vouloir la guerre, puisque la France ne fait que reconstituer son armée, qui perdit la dernière guerre. La reconstitution financière, matérielle et militaire de la France ne doit pas surprendre ni effrayer la Prusse.

La *Nouvelle Presse libre* rend ensuite hommage à la politique de conciliation du duc Decazes.

AVIS

SAMEDI 15 MAI 1875

OUVERTURE

DE LA

Boucherie Centrale

ROUBAISIENNE.

COMMERCE

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

du 7 mai. — 6 heures du soir.

Huile de colza disp.	76 25	.. ..	Farine 8 m. cour.	53 25 .. ..
id. courant	76 25	.. ..	id. Juin	53 75 53 50
id. juin	77 26	.. ..	id. juil aout	54 .0 .. ..
id. juil. aoùt	79 25	.. ..	id. 4 sept	55 50 .. ..
id. 4 derniers	81 25	.. ..	Farine sup. cour.	50 75 50 50
id. 4 premiers	82 50	.. ..	id. Juin	51 25 .. ..
Huile de lin disp.		72 75	id. juil. aout	52 75 53 ..
id. courant		72 75	id. 4 sept.	54 53 75 ..
id. juin		7 75 ..	Derbiay	55 .. ..
id. juil. aout		72 75 ..	Blés courant	24 75 24 50
id. 3 m. p.		72 75 ..	id. Juin	24 50 .. ..
id. 4 derniers		71 75 ..	id. juil aout	25 .. ..
Spiritueux disp	53 50 54	..	id. 4 sept	25 75 .. ..
id. courant	53 50	.. ..	Seigles courant	19 .. .. ..
id. juin	53 50	.. ..	id. juin	19 .. .. ..
id. 3 m. p.	53 75	.. ..	id. mars avril	.. ..
id. 4 derniers	51 75	..	id. juill. aout	19 .. .. ..
Sucre 88 disp. 10/13	57 25	.. ..	id. 4 sept	19 .. .. ..
id. 7/9 disp.	58 75	.. ..		
id. blanc 3 dip	67 ..	.. ..	Suifs	16 ..
id. à liv. juil-aout	67 ..	.. ..		
id. d'octobre	66 50	.. ..		
raffiné	1.6 .. à 147 50			

Cours officiels de la Bourse

du 7 mai. — 5 h. soir.

Huiles de Colza en f. d.	76 25	Certificat de sortie 78	.. ..
id. en tonnes	71 75	Mélasse de f. 1re k. d.	10 75
id. épurée	86 75	id. de raffinerie	12 50 à ..
Huiles de lin en fûts d.	72 75	Spiritueux f. 1re qué	53 50 à 54
id. en tonnes	74 25	Farines 8 m 159 k. d.	53 75
Su 100k. 88 s. 10/13	56 50 75 ..	id. supérieur	50 50
id. 7/9 disp.	57 25 ..	Suifs	96 ..
id. blanc 3 disp.	67	Haïti	200
id. bonne sorte	146 .	Rio	190
Cacaos 100 k. Java	165	Guayaquil	170
Cafés 100 k. ent. Java	245	Trinité	130
id. Haïti	190	Caraque	300 à 400
id. Ceylan	230		
id. belle sorte	147		

BOURSE DE LILLE

Nous publierons désormais ci-après les cours qui ne sont pas encore cotés officiellement dans le Bulletin des Agents de change.

Valeurs.	Crs pr.	Crs du 7 mai.
Courcelles-Lt	1920. .	»»»» »» » »»»»
Crespin-lez A	420. .	415 »» 420 »»
Marly . . .	695. .	675 »» 695 »»
Annœulin-D.	700. .	»»» »» »»» »»
Rive-de-Gier.	95. .	»»» »» »»»«

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 du 7 mai.

SUCRES	Cours offic.		Demand	offert
Sucre ind. 88 degr	56 75	56 5	.. ..	.. ..
— — n 7 à 9.	5. 50	..	.. ..	.. ..
— en pain. 6 k. l.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— 1ager.	.. ..	..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disp.	.. ..	..	.. ..	.. ..
— — courant lard.	..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin, 1re q. dis. au	53 .	.. ..	.. ..	.. ..
— courant lage	53 50	.. ..	.. ..	.. ..
— Mélasse dispon.	53 50	.. ..	.. ..	.. ..
— — — à livrer.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — à d'été	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — à dern. au	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— 1 givet.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE DU 7 MAI 1875.

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. le q.	2e q.	3e q.	Prix extrêmes
Bœufs....	92	276	...	1 84	1 60	1 34 à 1 90
Vaches...	24	190	.. ..	1 82	1 10	1 08 1 34
Taureaux.	21	3 70	1 34	1 18	1 08	1 4 1 32
Veaux ...	1.250	28..2.25	2 10	1 80	1 50	2 50

Observations vente active.

Marché de Wormhout du 5 mai

Blé	18 88	Haricots. .	.. ..
Blé 1e qua.	19 35	Pois. . . .	.. ..
Blé 3e qua.	18 50	Caméline .	.. ..
Fèves. . ..	21 35	Pomm de t.	.6 . . .. ..
Grai. de lin	.. ..	Beur. en bl.	.. ..
Colza . . .	.. ..	(le kilog)..	2 70 .. ..
Avoine . .	12	Lin (k. 1/2).	.. ..

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

A trois mois.

escompte.

3 1/2	Amsterdam . . .	211 1/2 à 211 3/4	et	4 0/0
4 0/0	Hambourg . . .	120 7/8 — 121 1/8	—	4 0/0
4 0/0	Berlin	120 7/8 — 121 1/8	—	4 0/0
4 0/0	Francfort . . .	120 7/8 — 121 1/8	—	4 0/0
4 0/0	Madrid	496 .|. — 504 .|.	—	4 0/0
4	Barcelone . . .	500 .|. — 505 .|.	—	4 0/0
.. .|.	Lisbonne . . .	550 1/2 — 556 1/2	—	4 0/0
5 0/0	Vienne	221 1/2 — 221 3/4	—	4 0/0
.|.	Trieste	... .|. — ... .|.	—	4 0/0
5 0/0	Saint Pétersbourg .	340 1/2 — 341 1/2	—	4 0/0

A courte échéance

3 1/2	Amsterdam . . .	211 1/4 — 211 3/4	—	4 0/0
4 0/0	Hambourg . . .	120 3/8 — 120 7/8	—	4 0/0
4 0/0	Berlin	120 3/8 — 120 7/8	—	4 0/0
4 0/0	Francfort . . .	120 3/8 — 120 7/8	—	4 0/0
4 0/0	Madrid	498 .|. — 503 .|.	—	4 0/0
4 0/0	Barcelone . . .	502 1/2 — 507 1/2	—	4 0/0
.. .|.	Lisbonne . . .	551 .|. — 556 .|.	—	4 0/0
5 .|.	Vienne	221 3/4 — 222 1/4	—	4 0/0
.|.	Trieste	... .|. — ... .|.	—	4 0/0
5 .|.	Saint-Pétersbourg .	341 1/2 — 342 1/2	—	4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

A trois mois

3 1/2	Londres . . .	25 18 .|. à 25 22 .|.	m. 3 1/2
4 .|.	Belgique . . .	1/8 . — pair	— 4 .|.
5 0/0	Italie	7 3/4 p. — 7 1/2 p.	— 5 0/0
4 1/2	Suisse. . . .	1/8 p. — pair p.	— 4 1/2

A courte échéance

3 1/2	Londres . . .	25 15 1/2 — 25 20 1/2	— 3 1/2
4 .|.	Belgique . . .	1/8 p. — pair p.	— 4 1/2
5 0/0	Italie	7 7/8 p. — 7 5/8 p.	— 5 0/0
4 1/2	Suisse	1/8 p. — pair p.	— 4 1/2

Matières et Monnaies

Or en barre 1000/1000 le kil. 3,437 ..	pair .
Argent en barre 1000/000 ... 218 89	4e à 42 0 00 perte
Pièces de 5e francs	Pair
Souverains anglais	25 10 .|. à 25 18 .|.
Quadruples espagnols	sans aff.
— indépendants	80 50 à 80 75
Piastres mexicaines.	5 10 à 5 12

THÉATRE POPULAIRE, rue du Fort

Sous la direction de M. ST-EMILE

Dimanche 9 mai 1875

SPECTACLE CHOISI ET VARIÉ

Clermont ou une femme d'artiste, drame lyrique en 2 actes, par MM. Scribe et Emile Vaudez-Burch.

Service à Blanchard, comédie-vaudeville en un acte de MM. Moreau et Delacour.

Jobin et Nanette, vaudeville en un acte, par MM. Michel Carré et Leon Battu.

Après le bal, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Lafont et Delacroix.

Bureaux à 7 heures 1/2.

Rideau à 8 h. précises.

Prix des places : Stalles, 1 fr. 50; Premières, 1 fr.; Secondes, 60 c.

Semaine de clôture

Boulevard de Paris, coin de la rue Neuve

THÉATRE DES SOIRÉES DRAMATIQUES

Direction : MM. GAILLET Frères.

Dimanche 9 mai 1875.

La Case de l'oncle Tom ou les derniers jours de l'esclavage, drame en 7 actes tiré de l'ouvrage de Mis H. B. Stow et de M. d'Ennery.

Prix des places : Loges et Avant-Scènes, 2 fr.; Premières, 1,25; Secondes, 75 c.; Galeries et parterres, 50 c. — On est assis partout. — Les bureaux ouvriront à 7 heures. — On commencera à 7 heures 3/4.

LE CONTEMPORAIN, revue d'économie chrétienne, paraissant tous les mois. Un an : 25 fr. — Etranger : 30 fr. Bureaux : 29, rue Cassette.

Sommaire du numéro du 1er mai :

I. Les Inspecteurs d'Académie et les Institutrices congréganistes en 1864, par M. Fayet. — II. Bourdaloue, théologien et orateur (suite), par M. l'abbé Lezat. — III. La liberté testamentaire, par E. V. — IV. Un Mariage mal assorti (suite), par Mme D. de Boden. — V. Société d'Economie charitable. Congrès pour l'examen de la question des associations syndicales. Séance du 15 février 1875. — VI. M. Gladstone et les catholiques anglais, par M. Xavier Roux. — VII. Marthe d'Oraison, baronne d'Allemagne, vicomtesse de Valernes, par M. E. de Barthélemy. — VIII. Courrier des œuvres. Le congrès des comités catholiques, par M. R. de Saint-Mauris. — IV. Mélanges et critique. — X. Chronique du mois. par M. F. Levé. — XI. Bulletin de bibliographie.

EMPRUNT DE ROUMANIE

(PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES)

En vertu d'une loi votée par les assemblées législatives de Roumanie et promulguée le 7/19 mars 1875.

ÉMISSION

de 2,230,000 francs de Rentes 5 0/0

PRIX D'ÉMISSION

L'Emission est faite au cours de 71 1/2 avec jouissance du 1er avril 1875,

Soit Fr. **357.50** *par 25 francs de Rente.*

Ce qui représente pour le Souscripteur un revenu dépassant **7** *0/0 l'an.*

La souscription est payable comme suit :

fr. **40**	»	en souscrivant.
42 50		du 25 au 29 mai (à la répartition).
75	»	du 25 au 30 juin.
100	»	du 26 au 31 juillet.
100	»	du 25 au 31 août.

fr. **357 50** pour 25 francs de Rente.

TITRES. — INTÉRÊTS

Les titres sont au porteur, en coupures de : **25, 50, 100, 500, et 1,000 francs de rente par an,** *payables par semestre, le 1er avril et 1er octobre de chaque année.*

A PARIS, en francs; } aux domiciles que
A LONDRES, en livres sterl., } le Gouvernement
au change du jour; } Roumain se réserve d'indiquer.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée dès la clôture de la Souscription.

FRANCHISE D'IMPOT

Aux termes de l'article 2 de la même loi, ces rentes ne seront soumises en aucun cas et sous aucun motif à la taxe du Timbre et de l'enregistrement, ni à n'importe quel autre impôt, et lesdits Titres de Rente seront reçus pour les Cautionnements à l'Etat à toutes les caisses publiques au cours du jour.

Les demandes ne pourront être inférieures à **25 francs** de rente.

Le porteur aura, à toute époque, à partir du 25 mai, la faculté d'escompter la totalité des termes non échus, à **4 0/0** l'an.

Les titres provisoires seront échangés contre des titres définitifs à partir du 30 septembre 1875.

Les versements en retard seront passibles d'intérêts au taux de **6 0/0** l'an, à partir du premier jour fixé pour chaque versement, sans mise en demeure.

Les certificats provisoires sur lesquels des versements seront en retard pourront être frappés de déchéance au moyen de l'insertion des numéros dans un journal, et la vente des titres correspondants pourra être faite un mois après l'insertion, sans autre mise en demeure. — La répartition se fera proportionnellement. Il ne pourra toutefois être attribué moins de **25 francs** de rente à chaque souscripteur.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 12 et Jeudi 13 Mai 1875,

de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

A PARIS, *à la Société Générale* et dans ses Bureaux de quartier;

DÉPARTEMENTS et ALSACE-LORRAINE, aux Agences de la *Société Générale*;

A BUCHAREST et à JASSY.

On peut souscrire par correspondance et envoyer les versements à la Société Générale.

(Déclaration faite au bureau de l'enregistrement de Paris le 3 mai 1875.) 8766

Chemin de Fer du Nord

HEURES DE DÉPART DES TRAINS

Roubaix à Lille, 5.13, 7.18, 8.13, 9.48, 11.46, matin, 12.23, 1.58, 3.39, 5.13, 6.18, 7.28, 8.28, 9.38, 11.08 soir.

Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5.38 7.18, 8.45, 10.18, 11.23, matin, 1.20 2.45, 5.10, 5.38, 7.18, 8.23, 10.36, 11.38 s.

Lille à Roubaix, 5.15, 6.55, 8.22, 9.55, 11.05, matin, 12.57 2.22, 4.47, 5.25 6.55, 8.00, 10.13, 11.15 soir.

Tourcoing à Roubaix et Lille, 5.05, 7.10, 8.05, 9.40, 11.38, matin, 12.15, 1.50, 3.31, 5.05, 6.07, 7.20, 8.18, 9.28, 11.00 soir.

Mouscron à Lille, 6.52, 9.22, 11.20, 11.57 matin, 3.13, 4.47, 5.49, 7.02, 9.05 s.

Dimanches et Fêtes

Tourcoing à Mouscron, 7.27, 7.36 s.

Mouscron à Tourcoing, 8.00 soir.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecines, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé de Du Barry, de Londres, dite

REVALESCIÈRE

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insommie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tou, désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronchite vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang, — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63.811. — M. le curé A. Brunellière, d'une *Dispepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476. — Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire). — Monsieur, — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesse et de sueurs nocturnes. J. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719. — HYDROPISIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.
6. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — *Revalescière chocolatée*, rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien; Morelle-Bourgeois; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, Place Vendôme. 26, à Paris.

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS

Facilitant la prononciation et la mastication en nécessitant aucune extraction de racine, e sopposant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain

SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

66, rue d'Angleterre, LILLE

GUÉRISON INSTANTANÉE

EAU ANTINÉVRALGIQUE ALPH BAER

PRODUITS VÉGÉTAUX

MICHEL PARIS

NÉVRALGIES [illegible] MIGRAINES [illegible] OTALGIES [illegible] MAUX DE DENTS [illegible]

AVIS IMPORTANT : [illegible] L'EPILEPSIE [illegible] l'APOPLEXIE [illegible] MÉDECINS et de PHARMACIENS [illegible]

L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONVICTION [illegible]

Dépôts à Roubaix, pharmac. [illegible] MONTAIGNE, à Tourcoing, pharm. KERCKOVE, Petite-Place.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Les créanciers de la faillite [illegible] BONVILLE et Cie, [illegible] Tourcoing, sont invités à se rendre au tribunal de commerce de Tourcoing, le 15 mai, à 8 heures, pour [illegible] affirmer leurs créances. [illegible]

Les créanciers de la faillite [illegible] GOT et Cie, teinturiers à Tourcoing, sont invités à se rendre au tribunal de commerce de Tourcoing, le [illegible], à huit heures et demie du matin.

Dans cette assemblée le syndic de l'union rendra le compte définitif de sa gestion et les créanciers donneront leur avis sur l'excusabilité du sieur [illegible] GOT. [illegible]

Les créanciers de la faillite WATTEEUW. VERHAEGHE et Cie, anciens négociants à Tourcoing, sont invités à se rendre au tribunal de commerce de Tourcoing, le 25 mai, à 9 heures du matin.

Dans cette assemblée, le syndic de l'union rendra le compte [illegible] de sa gestion et les créanciers donneront leur avis sur l'excusabilité des faillis. [illegible]

IMMEUBLES A VENDRE ou A LOUER

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays

ROUBAIX, sentier du Ballon, près du canal

DEUX

MAISONS

ET

12 ares 20 centiares de fonds, cour et jardin

A VENDRE

par suite de décès, pour en jouir de suite

L'an 1875, le jeudi 13 mai, à 3 heures de relevée Me DUTHOIT procèdera en son étude à la vente publique de la dite propriété. [illegible]

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

ROUBAIX, rue du Collège, n° 16.

MAISON

Occupée par M. Calais-W[illegible], au loyer annuel de 515 francs, [illegible] impôts et l'assurance.

A VENDRE.

Sur la mise-à-prix de [illegible]

L'an 1875, le lundi 10 mai, à [illegible] heures de relevée, Me DUTHOIT procèdera, en son étude, à la vente [illegible] dudit bien.

Etudes de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy et de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix.

L'an 1875, le lundi 24 mai [illegible] de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procèdera à l'adjudication, en présence de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, à l'adjudication des immeubles ci-après :

VILLE DE ROUBAIX.

I. UNE GRANDE ET BELLE

MAISON DE MAITRE

Avec porte cochère, sise rue de [illegible] n° 6, libre d'occupation.

II. UNE

Grande MAISON

A deux étages, avec porte cochère, sise rue Pauvrée, n° 20.

III. UNE

MAISON

A deux étages, sise aussi rue Pauvrée, n° 18, occupée, ainsi que la précédente, par M. Leclercq-Dupire [illegible] avril 1878, moyennant un loyer annuel de 3,600 francs, outre les contributions et la prime d'assurance. L'occupant consentirait la résiliation prochaine de son bail.

IV. VINGT

MAISONS D'OUVRIERS

Et 1,050 mètres environ de [illegible] terrain, rue du Ballon, n° 18, 20 [illegible] et 22, à front de la petite place formée par la réunion de la rue du Ballon et de la rue Pellart, d'un revenu annuel de 3,402 francs.

Pour plus de détails voir [illegible].

Et pour tous renseignements, s'adresser :

A Me DUTHOIT, notaire à Roubaix,

Et à Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, dépositaire des titres de propriété.

Etude de Me Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix, successeur de Me [illegible] GNY.

Communes de Roubaix, Hem, [illegible], Pont-à-Marcq, [illegible], [illegible] ghem-sur-la-Lys et Chapelle [illegible] mentières.

DEUX FERMES

Et 26 hectares, [illegible] 27 centiares de

TERRES EN LABOUR

Et Vergers

Appartenant à l'Hospice de Roubaix,

A LOUER

Pour neuf années qui commenceront le 1er octobre 1876 pour les terres [illegible] labour et le 15 mars suivant pour les [illegible] et vergers.

L'an 1875, le mardi 18 mai, à trois heures [illegible] relevée, Me VAHÉ, notaire à Roubaix, procèdera publiquement, dans l'une des salles de la Mairie de Roubaix, à l'adjudication, à titre de location, des biens dont la désignation suit :

VILLE DE ROUBAIX

Art. 1er. Un hectare, 6 ares [illegible] 28 centiares de

Terre en Labour

Occupés par Clovis [illegible]

Art. 2me. 5 hectares, 5 ares, [illegible] de

LABOUR

en deux parties, [illegible] Beaumont, occupés par Jean-[illegible] et Amélie [illegible].

COMMUNE D'HEM

Article 3me

Une petite Ferme

avec 2 hectares, 18 ares, [illegible] de labour, jardin et vergers, occupée par Théodore Dupont.